

Déroulé des travaux



3 types d'installation

EN KIT

Pensé pour être simple, le montage de nos kits est aisé. En amont, nos équipes commerciale et technique sont présentes à vos côtés afin de vous guider dans l'organisation de votre chantier. Vous recevez au préalable une documentation détaillée, la liste de l'outillage léger ainsi que les travaux nécessaires. Vous bénéficiez par assistance téléphonique des conseils d'un technicien dédié (tarif local en vigueur) qui vous guidera avant et pendant l'installation.

ASSISTÉ

Un technicien Kazuba se déplace le jour de l'installation. Il vous guide pas à pas, organise et facilite le travail de votre équipe. De par son expérience il vous assure une installation parfaite et rapide. Vous apportez main d'œuvre et outillage nous venons en renfort avec notre savoir-faire. En amont nos équipes commerciale et technique sont présentes à vos côtés afin de vous guider dans l'organisation de votre chantier.

CLÉ EN MAIN

Vous n'avez rien à faire, Kazuba s'occupe de tout. Nous vous guidons dans le choix du site d'implantation, nous planifions ensemble la date de mise à disposition. Nous organisons le chantier apportons le matériel et la main d'œuvre nécessaire. Nous travaillons généralement en collaboration avec une entreprise locale de construction/BTP. 48h plus tard nous vous remettons les clefs de vos nouvelles toilettes publiques autonomes.

Un chantier facile !

INSTALLATION STANDARD

48h

JOUR 1



-  Livraison le jour de l'installation
-  Mise en place du balisage du chantier
-  Mise en place des EPI
-  Terrassement



-  Evacuation des déblais
-  Mise en place du STK
-  Remblaiement
-  Mise à niveau



-  Montage de l'ossature
-  Mise en place du bardage
-  Montage et réglage de la porte
-  Fixation des accessoires



- ▤ Pose du toit
- ▤ Mise à niveau
- ▤ Contrôles et vérifications

JOUR 2



- ▤ Coulage des dalles
- ▤ Mise aux normes de l'accès PMR
- ▤ Réfections des abords
- ▤ Repliement du chantier

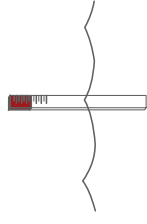
Peinture Époxy sur la dalle béton 6 semaines plus tard !



Entretien



3 possibilités



La fréquence d'utilisation détermine la cadence d'entretien. Généralement nous constatons un à deux entretiens annuels ; en cas de faible fréquentation l'entretien pourra être réalisé tous les deux ou même trois ans.

Méthodes d'entretien

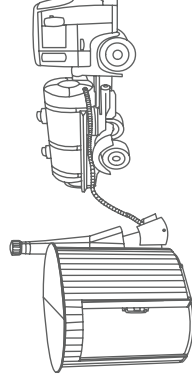
Au regard de la fréquence d'utilisation, des contraintes budgétaires ou des habitudes locales il est possible de réaliser le traitement sur site ou hors site. Communément, le traitement sur site se réalise en interne et le traitement hors site en sous-traitance. Nos clients emploient, la plupart du temps, une combinaison de ces deux méthodes. Kazuba vous aidera à estimer la fréquence et les pics d'utilisations afin de définir la meilleure stratégie possible à mettre en œuvre.



Entretien sur site

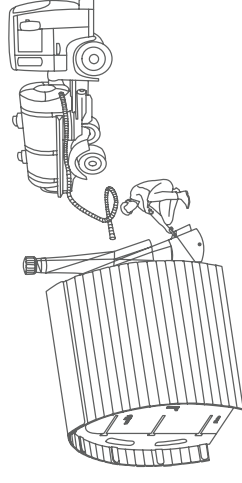
Matières solides : À la fin du cycle de séchage, les matières solides déshydratées, neutres et sans pathogènes, peuvent être traitées sur site. Il faudra alors vider manuellement les bacs et procéder à leur traitement par compostage, épandage ou incinération.

Liquides : Le niveau des liquides à l'intérieur du S.T.K va fluctuer en fonction de la fréquentation et du taux d'évaporation. Aux périodes de pics d'utilisation suivent des périodes de moindre fréquentation, le volume de stockage du S.T.K et l'évaporation induite par le flux d'air constant permettent de lisser ces variations. Cependant si les liquides s'accumulent au point de devoir déclencher un entretien, il devient alors nécessaire de procéder au curage du S.T.K par une société d'assainissement classique.



Entretien hors site

Dans les sites à forte fréquentation, le volume des fèces peut s'accumuler au-delà des capacités de traitement du S.T.K. Un entretien externe par une société d'assainissement locale est alors nécessaire. Un camion de curage procède au pompage des matières solides et liquides, les fèces sont par la suite acheminées vers la filière de traitement adéquate. Cette méthode peu onéreuse, en termes de coût et de besoin de personnel, est habituellement mise en œuvre afin de faciliter et simplifier l'organisation de l'entretien.



Méthode combinée

La plupart des sites sont sujets à des périodes de fortes affluences auxquelles suivent des périodes de faible utilisation. Il est ainsi possible de combiner, selon les périodes, traitement sur site et curage et traitement externe.

Kazuba vous aidera à anticiper vos besoins et vous conseillera dans l'adoption d'une stratégie d'entretien efficiente.



Il est généralement préconisé **1 toilettes** pour **15 000** visiteurs annuel environ.

Si l'on est en dessous du ratio ➡ + d'entretien

+ de nettoyage

- de confort public



CGV et Garantie

Contenu du contrat

Dans un souci d'optimiser la qualité, nos produits sont susceptibles de modifications. Les indications générales fournies par KAZUBA quelle qu'en soit la nature (prix, performances, caractéristiques techniques, cotes...) la forme ou l'origine (catalogues, documentations techniques, renseignements oraux ou écrits) ne sont données qu'à titre indicatif. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, les conditions générales de vente constituent la base juridique des négociations, sauf dispositions particulières contraaires écrites et acceptées par KAZUBA. Le contrat n'est parfait qu'après confirmation de la commande par KAZUBA.

L'acheteur qui demande expressément la modification ou l'adaptation du matériel de KAZUBA s'assure au préalable du respect des lois, des règlements et des droits éventuels des tiers (propriété industrielle, artistique...) et cette modification ou adaptation n'engage pas la responsabilité de KAZUBA.

Les fournitures ou prestations complémentaires non expressément prévues dans le contrat font l'objet d'un avenant spécifique au contrat initial.

Matériel

Le bois est un matériau vivant. Chaque cabine est unique. Des écarts de couleurs et de structures sont toujours possibles et sont inhérents au produit naturel livré. Ces dérogations ne peuvent pas donner lieu au refus ou à une réduction de prix des marchandises livrées.

Délais de livraisons

KAZUBA met tout en oeuvre pour garantir ses délais de livraison, toutefois en cas d'impossibilité indépendante de sa volonté, aucune pénalité ne peut être appliquée. Les conditions spécifiques de livraison sont précisées dans le contrat.

Lieu de pose

KAZUBA communique avant la pose au client un dossier des conditions techniques de pose. KAZUBA décline toute responsabilité en cas de non respect de ces conditions par le client. KAZUBA ne peut être tenu responsable d'un retard ou d'une incapacité de pose dû à un manque d'information de la part du client sur le lieu et les conditions d'installation.

Le client communiquera à KAZUBA avant l'installation toutes les caractéristiques visibles et invisibles du sous-sol : canalisations d'eau, conduits de gaz, canalisations électriques, éléments de chauffage ou autres objets qui se trouvent dans le sous-sol concerné.

KAZUBA se réserve le droit de refuser la pose si les conditions techniques, précisées dans le dossier des conditions techniques de pose, ne sont pas respectées.

Si le non respect des conditions techniques est mis en évidence au moment de l'installation les frais occasionnés par KAZUBA seront pris en charge par le client.

KAZUBA ne prend pas en charge la remise en état de l'environnement du lieu d'installation, suite aux travaux sauf dispositions particulières.

Conditions de règlement

Tout nos prix sont compris hors taxe et TTC (TVA à 20 %).

La commande est considérée comme acceptable après versement de l'acompte de 50%.

Le solde est réglable dans un délai maximum de 30 jours après réception du chantier, par chèque, traite ou virement.

Tous les matériels posés restent la propriété exclusive KAZUBA jusqu'au règlement de la facture.

Tous les litiges relèveront de la compétence exclusive des Tribunaux de Tarascon, France. Les éventuelles dispositions de l'acheteur ne constituent pas de dérogation à ladite attribution de compétence.

Conditions de montage

Les conditions de montage sont précisées dans le dossier des conditions techniques de pose.

La présence de l'acheteur est requise au début et à réception des travaux. Les abords devront permettre l'approche aisée des poids lourds jusqu'au lieu du montage (sauf cas particulier).

La main-d'oeuvre et le matériel auxiliaire mis par l'Acheteur à la disposition de KAZUBA pour le montage (si cela est prévu au contrat) reste sous la responsabilité de l'Acheteur.

En cas d'accident ou sinistre, la responsabilité de KAZUBA est strictement limitée à son personnel propre et à sa fourniture.

Garantie

Durée de la garantie

Nous garantissons vos toilettes **2 ans** à compter de la date de livraison ou à réception de chantier.

Une question sur vos toilettes ?

Notre équipe est à votre écoute au **04 86 57 37 39** du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Quelques recommandations

Après la 1^{ère} utilisation il est recommandé de vérifier les niveaux à 30 et 90 jours après la mise en service des toilettes.

Lors du nettoyage de la cuvette :

- Il est recommandé d'utiliser un nettoyeur haute pression.
- N'utilisez pas des quantités importantes d'eau.
- Évitez les produits chimiques.

Conditions applicables à la garantie

Nos garanties sont de 2 ans pour le système et de 2 ans pour les cabines.

Les installations « clé en main » et « assistance installation » assurées par KAZUBA sont également garanties 2 ans.

Les délais ci-dessus prévus, courent à partir de la réception du chantier.

Cette garantie s'entend pour un usage normal et sous réserve du respect des instructions comprises dans le guide de maintenance et d'installation.

Attention :

le bois est un matériau vivant. Chaque cabine est unique. Des écarts de couleurs et de structures sont toujours possibles et sont inhérents au produit naturel livré.

KAZUBA s'engage à remédier à tout défaut de fonctionnement provenant de la mauvaise conception des matières dans les conditions suivantes :

- Les obligations de garantie de KAZUBA ne peuvent exister pour les défauts qui proviendraient des matières ou matériels fournis par l'Acheteur, ou de ses propres conceptions, de ce fait, à moins de stipulations expresses contraires, mises en oeuvre à ses seuls risques et périls.
- Toute garantie est également exclue pour des incidents tenant à des cas fortuits ou de force majeure, à des causes qui ne seraient pas décelées, ou encore imputables au fait de l'Acheteur de quelque nature qu'il soit : mauvaise implantation, faits liés à l'utilisation (entretien non conforme au guide de maintenance, personnel non qualifié, etc.), réparation effectuée en dehors des conditions ci-après précisées, les pièces d'usure, etc.
- KAZUBA se dégage de toute responsabilité sur les aménagements ultérieurs, et modifications sur le matériel, et les dommages qu'ils peuvent occasionner. Toute modification du matériel rend caduque la garantie. Hors pièces d'usure, les pièces remplacées sont garanties sur une période de six mois.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice des garanties, l'Acheteur doit, à peine de déchéance de ses droits, aviser par écrit KAZUBA des défauts qu'il impute au matériel, et ce, dès qu'il en a eu connaissance, en produisant toute explication ou justification quant à leur nature et à leur étendue.

L'Acheteur ne peut, à son initiative, remédier à ces défauts mais il est tenu de prendre les mesures de sauvegarde indispensables en prévenant, sous peine de déchéance, KAZUBA par les moyens les plus rapides.

S'il a été normalement avisé, et à la condition également que toute facilité lui soit donnée par l'Acheteur, KAZUBA prend à sa seule initiative, les mesures pour assurer le fonctionnement normal du matériel. Les travaux de réparation, réfection ou remplacement, se font en principe dans les ateliers KAZUBA ou dans ceux de ses fournisseurs ou sous-traitants.

L'Acheteur est tenu de prêter son concours pour le renvoi du matériel ou des pièces défectueuses aux fins de réparation ou de remplacement.

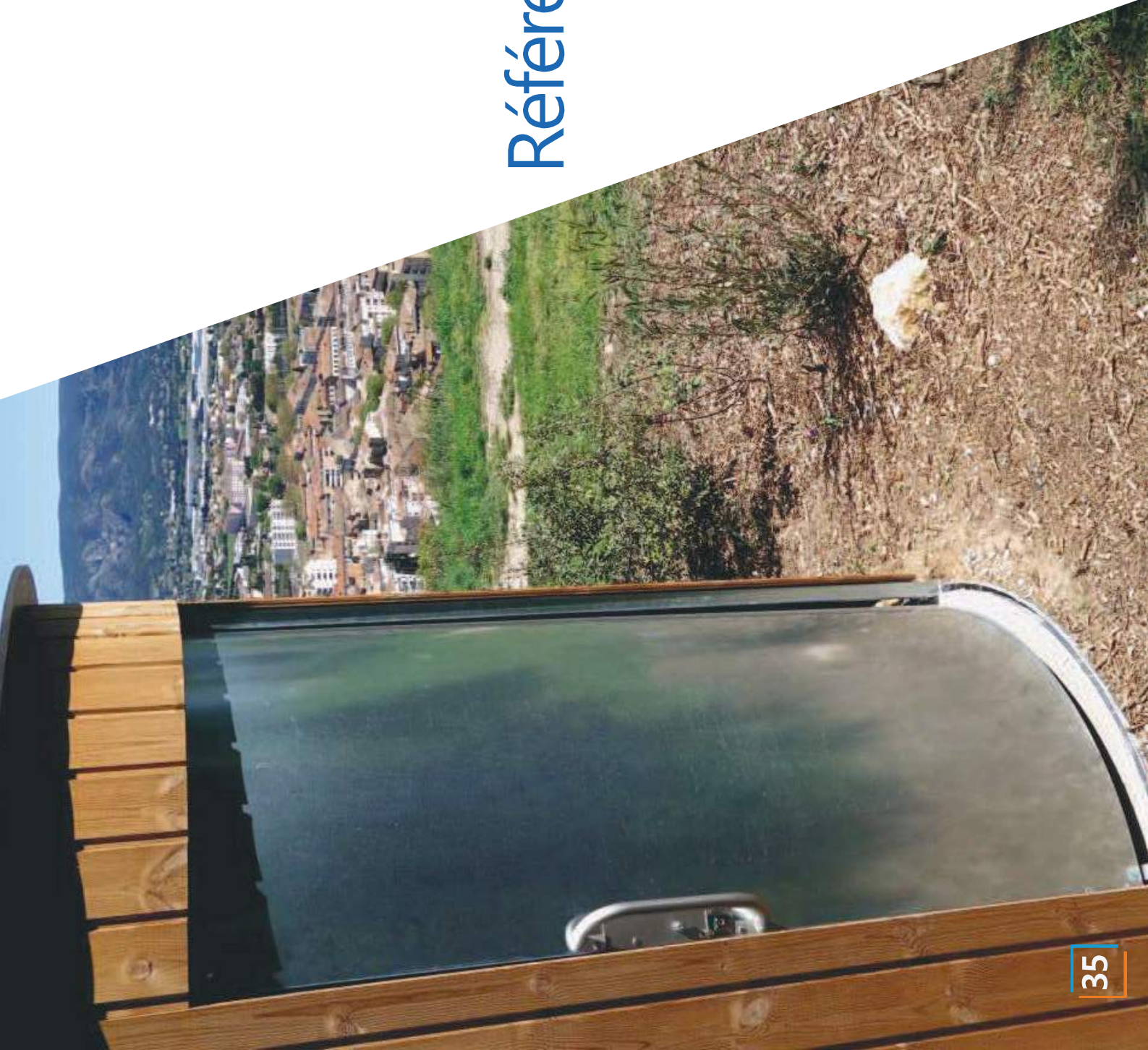
Si en raison de la nature du matériel, la réparation doit être faite sur l'aire d'installation, KAZUBA prend toutes dispositions nécessaires pour déléguer sur place le personnel compétent. Les frais demeurent à la charge de KAZUBA à l'exclusion de ceux afférents aux travaux de réparation, montage, démontage ou autres, résultant des conditions spécifiques d'implantation ou d'utilisation du matériel fourni.

Si les réclamations de l'Acheteur ont entraîné une action en dehors des cas où doivent jouer ses obligations de garantie, KAZUBA aura la faculté d'en facturer le coût conformément à ses tarifs de réparations.

Attention :

Afin d'offrir un niveau de performance et de sécurité optimale, nos produits doivent être régulièrement entretenus et révisés pendant toute leur durée d'utilisation. L'attention de l'acquéreur et/ou de l'utilisateur est expressément attirée sur le fait que les produits vendus, comme tout produit mécanique et électrique, nécessitent une première révision 12 mois après la pose, puis une fois par an par un spécialiste afin, notamment, de réviser l'ensemble de la boulonnerie.

Références

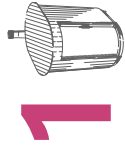


Musée départemental Arles antique

à Arles (13200)

fabrice.denise@cg13.fr

04 13 31 51 52



Communauté de communes du pays de l'Or

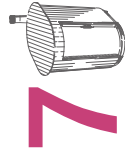
Le Service Public d'assainissement

Non Collectif (SPANC)

à Manguio (34130)

spanc@paysdelor.fr

04 67 12 35 00



Conseil Général du Morbihan

AO Erdevén

Morbihan (56009)

laurent.perignon@morbihan.fr

02 97 54 82 94

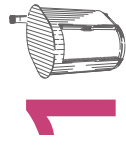


Commune de Bellegarde

à Bellegarde (30127)

e.boudet@mairie-bellegarde.fr

04 66 01 68 76

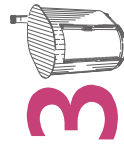


Communauté de Commune du Pays Mornantais

à Mornant (69440)

marches.publics@cc-paysmornantais.fr

04 78 44 00 46

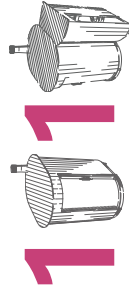


Association le Cyclop

Milly-la-Forêt (91490)

administration@lecyclop.com

01 64 98 95 18



18, chemin du trou de Fourques
13200 Arles
0486573739
info@kazuba.eu

KazubaTM
Kazuba.eu



